

Visite d'études au Parlement portugais En matière de démocratie participative

Organisée par

**Le Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, le Parlement portugais et
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**

*Dans le cadre du projet « Appui au développement du rôle du Parlement dans la
consolidation de la démocratie au Maroc (2020-2023) » financé par l'Union européenne et
mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.*

LISBONNE

15 juin 2023

PROGRAMME

Lieu

Parlement portugais

Palácio de S. Bento
Praça da Constituição de 1976

CONTEXTE ET FONDEMENTS

La démocratie participative dans le contexte marocain a été l'un des acquis fondamentaux pour renforcer le rôle des citoyens et de la société civile afin de contribuer à la prise de décision, à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques. En effet, la Constitution du Royaume de 2011 a constitué un saut qualitatif dans l'établissement d'un nouveau contrat social fondé sur les principes de la démocratie participative aux niveaux national et territorial.

Dans ce contexte, la Constitution marocaine a consacré et mis à la disposition des citoyens et de la société civile un ensemble de mécanismes participatifs, afin de les investir dans la participation à la gestion des affaires publiques nationales et territoriales, et d'en faire ainsi l'un des principes de base de la construction d'un État démocratique moderne. En effet, l'article 12 de la Constitution précise que « les associations intéressées à la chose publique et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics ». De plus, l'article 13 prévoit que « les pouvoirs publics œuvrent à la création d'instances de concertation, en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques ». L'article 14 accorde aux citoyens le droit de présenter des motions en matière législative et l'article 15 le droit de présenter des pétitions aux autorités publiques.

La loi organique N°64-14 a par la suite fixé les conditions et modalités d'exercice du droit de présenter des motions et en matière législative et la loi N°44-14 celles relatives au droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics. La Chambre des Représentants s'est rapidement adaptée aux exigences du nouveau cadre normatif, d'une part, en adaptant son Règlement Intérieur, et d'autre part, en créant une Commission des Pétitions en son sein.

De son côté, le Parlement du Portugal peut vanter une expérience longue et riche en matière de pétitions et initiatives législatives car c'est depuis 1976 que la Constitution portugaise accorde le droit de pétition et d'initiative législative à l'article 52. A ce jour, le Parlement du Portugal traite un nombre considérable de pétitions et motions par an avec un système qui se caractérise par un haut degré de publicité des travaux et par la gestion électronique de l'ensemble des pétitions et des initiatives législatives.

OBJECTIFS

L'organisation de cette journée s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Chambre des Représentants en faveur du Partenariat pour un Parlement ouvert, et montre les efforts entrepris par la Chambre de mettre en œuvre les recommandations du Rapport sur le Nouveau Modèle de développement en matière de démocratie participative.

Plus spécifiquement, cette visite d'études poursuit plusieurs objectifs :

- Présenter l'expérience portugaise en matière de démocratie participative afin d'identifier des pratiques répliquables au Maroc.
- Permettre aux participants d'échanger sur le travail à mener pour mettre en œuvre un système effectif de traitement des pétitions et motions.

GRUPE CIBLE ET LANGUES DE TRAVAIL

Cette visite s'adresse aux membres de la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants ainsi qu'aux fonctionnaires qui l'appuient.

Les langues de travail seront le portugais et le français.

Jeudi 15 juin 2023	
Séance d'ouverture - Chambre 7	
9h45	Accueil des participants
9h45 – 10h00	Souhaitant la bienvenue par Hon. Edite Estrela , Vice-présidente de l'Assemblée de la République et présidente de la délégation de l'Assemblée de la République à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) Khadija EZZOUMI , Vice-Présidente de la Chambre des Représentants du Parlement marocain et Présidente de la Commission des pétitions Alessandro MANCINI , Adjoint à la Cheffe de la Division de soutien de projets parlementaires de l'APCE
10h00 – 11h00	Echange avec le Président et le Coordinateur du Groupe de Travail des auditions des pétitionnaires et audiences de la Commission des affaires constitutionnelles, des droits, des libertés et des garanties du Parlement portugais Khadija EZZOUMI , Représentant de la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants du Parlement marocain Réponses des membres de la Commission
Session I – Le système des pétitions et des initiatives législatives au Portugal : de la soumission au traitement - Chambre 7	
11h00 – 12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Tiago TIBURCIO, conseiller du Président du Parlement portugais • Teresa FERNANDES, conseillère parlementaire à la Division d'appui aux commissions du Parlement portugais
12h00 – 12h30	Discussion générale
12h30 – 13h00	Visite du Parlement
13h00 - 14h30	<i>Déjeuner en l'honneur des participants avec le Groupe d'amitié Maroc-Portugal</i>
Session II – Le système des pétitions et des initiatives législatives au Portugal : les différentes étapes et les résultats de la procédure - Chambre 6	
14h30 – 15h30	<ul style="list-style-type: none"> • André EUSÉBIO, conseiller parlementaire à la Division des systèmes d'information du Parlement portugais • Tiago TIBURCIO • Teresa FERNANDES
15h30 – 16h15	Discussion générale
16h15 – 16h30	Assistance à la séance plénière du Parlement portugais

SECRETARIAT DE L'APCE
Division de soutien de projets parlementaires

M.	Alessandro MANCINI	Adjoint à la Cheffe du Secrétariat ☎ +33 3 88 41 22 65, alessandro.mancini@coe.int
M.	Mustafa ARABUL	Assistant de projet ☎ +33 3 90 21 45 95 mustafa.arabul@coe.int

BUREAU DU CONSEIL DE L'EUROPE A RABAT

Mme	Grazia Alessandra SIINO	Gestionnaire de projet ☎ +212 610 803 826 Grazia-Alessandra.SIINO@coe.int
Mme	Hafsa MEKOUAR	Chargée de communication ☎ +212 661 380 730 hafsa.mekouar@coe.int
Mme	Meryem ASSIBAIY	Assistante de projet ☎ +212 682 723 678 meryem.assibaiy@coe.int

CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU ROYAUME DU MAROC

M.	Mohammed DOUKHA	Conseiller général chargé de la coopération internationale à la Chambre des Représentants ☎ +212 661 30 85 30 doukham123@gmail.com
Mme	Kawtar EL MOUTEZ	Commission des Pétitions Direction de la législation ☎ +212 661 59 97 34 kawtar.elmoutez@gmail.com

ASSEMBLÉE DE LA RÉPUBLIQUE DE PORTUGAL

M.	Tiago TIBURCIO	Bureau du Président du Parlement portugais ☎ +351 213 917 033 Tiago.Tiburcio@ar.parlamento.pt
Mme	Maria Teresa FERNANDES	Division d'appui aux commissions Direction de l'appui parlementaire ☎ +351 213 919 713 teresa.fernandes@ar.parlamento.pt
Mme	Nádia Teresa LOUREIRO	Division des relations internationales et de la coopération Direction des relations internationales, des affaires publiques et du protocole ☎ +351 213 919 387 nadia.loureiro@ar.parlamento.pt
M.	André EUSÉBIO	Division des systèmes d'information Direction des technologies de l'information ☎ +351 213 919 087 Andre.Eusebio@ar.parlamento.pt